



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2022

N° C20_01_2022_13 - Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	63	12	75	15

Pour : 75	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation :

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celle-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CAQUINEAU Emmanuel, GOUINAUD Eric, DE CONINCK Christine, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, BONNET Christian, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), CACLIN Philippe (pouvoir donné à PICHON Gilles), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), COLLET Gérard (pouvoir donné à BALLAND Cyril), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, RACINE Eric, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

La direction cycle de l'eau est une direction en pleine évolution, dont le périmètre s'est défini et construit progressivement depuis le 1er janvier 2018, au gré de l'intégration des activités de différents syndicats, des fins de délégation de service public ou encore de la création de nouvelles stations d'épuration, sans compter le passage de l'exploitation de l'activité assainissement en service public industriel et commercial (SPIC) depuis le 1er janvier 2020.

Ces derniers mois, un travail de construction a été initié avec les équipes de cette direction et a abouti à la définition d'une nouvelle organisation, permettant notamment de renforcer la strate d'encadrement, dans le but d'optimiser l'organisation du travail (prioriser, planifier, répartir, etc).

C'est en ce sens qu'il est proposé de procéder à la transformation d'un poste vacant existant au sein de la direction cycle de l'eau, ciblé sur des missions d'agent d'exploitation, en un poste de chef de service assainissement (couvrant les champs de l'assainissement collectif et non collectif).

Sous la responsabilité du directeur du cycle de l'eau, le chef de service assainissement collectif et non collectif a vocation à encadrer directement deux chefs d'équipe, un assistant d'exploitation et une secrétaire technique.

En raison de la gestion en service public industriel et commercial (SPIC) des activités liées à l'assainissement, ce recrutement s'opérera selon les règles de droit privé et plus précisément du code du travail.

En application des articles L. 1211-1 du code du travail, le recrutement prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée, à pourvoir à compter du 1er février 2022. La rémunération sera fixée sur le groupe de classification VI (cadre maintenance/réseaux), selon les modalités de classification de convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent de chef de service assainissement collectif et non collectif au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI, à compter du 1er février 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET